

La population continue de croître en périphérie des grandes villes

Insee Flash Centre-Val de Loire • n°65 • Décembre 2022



Au 1^{er} janvier 2020, près de 2,6 millions de personnes vivent en Centre-Val de Loire. Ce chiffre est resté stable entre 2014 et 2020. Parmi les six départements de la région, seuls l'Indre-et-Loire et le Loiret continuent de gagner des habitants. Ces deux départements bénéficient du dynamisme démographique des métropoles tourangelles et orléanaises avec notamment des fortes hausses de population dans les communes proches des villes centres. Ce même mouvement de périurbanisation et d'attrait pour les communes proches des pôles d'emploi est observé dans une moindre mesure autour des autres villes de la région et dans les franges franciliennes.

Au 1^{er} janvier 2020, la population du Centre-Val de Loire s'établit à 2 575 000 habitants. La région regroupe 3,9 % de la population de France métropolitaine, ce qui en fait la région la moins peuplée de France continentale. La région se distingue par une faible densité de population : 66 habitants par kilomètre carré, contre 100 en moyenne en France de Province. La région se situe au 11^e rang en France métropolitaine, entre la Nouvelle-Aquitaine et la Bourgogne-Franche-Comté.

La population est stable en Centre-Val de Loire

Entre 2014 et 2020, la population diminue de 430 habitants en moyenne chaque année, ce qui représente une relative stabilité à l'échelle de la population régionale. Cette évolution est comparable à celles des autres régions frontalières de l'Île-de-France : - 0,1 % en Normandie et en Bourgogne-Franche-Comté, nulle dans les Hauts-de-France et le Grand-Est. La population de France métropolitaine augmente quant à elle en moyenne de 0,3 % par an entre 2014 et 2020 (même évolution au niveau de la région Île-de-France).

En Centre-Val de Loire, 651 communes gagnent des habitants sur cette période, soit 37 % des 1 757 communes.

Sur la période intercensitaire précédente, soit entre 2009 et 2014, l'évolution annuelle moyenne de la population en Centre-Val de Loire était de + 0,3 %, contre + 0,5 % en France métropolitaine.

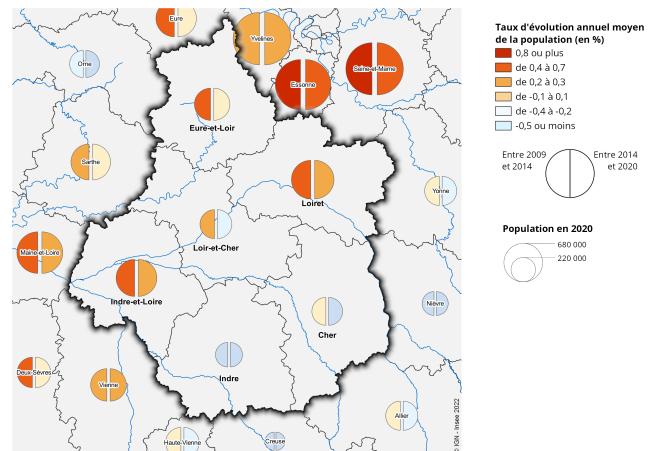
L'évolution de la population dépend de deux facteurs : la différence entre les naissances et les décès (solde naturel) et celle entre les arrivées et les sorties sur le territoire (solde migratoire). Ces composantes sont presque à l'équilibre : le très léger excédent naturel compensant en bonne partie le faible déficit migratoire entre 2014 et 2020.

Seuls le Loiret et l'Indre-et-Loire gagnent des habitants

Le Loiret et l'Indre-et-Loire sont les départements les plus peuplés. Ils regroupent la moitié de la population régionale. Ce sont également les seuls départements de la région dont la population augmente entre 2014 et 2020 ► figure 1, avec une

croissance annuelle moyenne de 0,3 % pour le Loiret et de 0,2 % pour l'Indre-et-Loire. Dans le Loiret la population augmente principalement du fait du solde naturel. En Indre-et-Loire, la hausse provient autant de celui-ci que de la balance migratoire positive ► figure 2.

► 1. Évolution de la population des départements



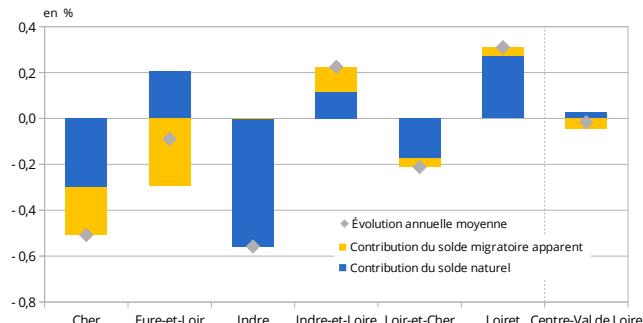
Lecture : dans le Loir-et-Cher, le nombre d'habitants augmente de 0,3 % par an entre 2009 et 2014 et baisse de 0,2 % par an entre 2014 et 2020.

Source : Insee, Recensements de la population 2009, 2014 et 2020

Les populations des départements de l'Eure-et-Loir et du Loir-et-Cher diminuent respectivement de 0,1 et de 0,2 %. En Eure-et-Loir, l'excédent naturel (+ 0,2 %) compense en partie le déficit du solde migratoire (- 0,3 %). Dans le Loir-et-Cher, le solde naturel est négatif, tandis que le solde migratoire est quasi-nul.

Dans le sud de la région, les populations du Cher et de l'Indre baissent respectivement de 0,5 et 0,6 % par an entre 2014 et 2020. Le Cher cumule déficits naturel (- 0,3 %) et migratoire (- 0,2 %), tandis que dans l'Indre, le solde naturel négatif explique à lui seul la diminution.

► 2. Variation annuelle moyenne de la population et contributions dans les départements



Lecture : en Eure-et-Loir, la variation moyenne est de - 0,1 % par an entre 2014 et 2020. Le déficit migratoire (- 0,3 %) est compensé en partie par l'excédent migratoire (+ 0,2 %).

Source : Insee, Recensements de la population 2014 et 2020, état civil

La situation s'est détériorée entre les périodes 2009-2014 et 2014-2020, où seuls l'Indre, et dans une moindre mesure le Cher, perdaient déjà des habitants. Dans les départements gagnant encore des habitants, cette croissance est cependant ralentie par rapport à la période précédente (+ 0,5 % par an en moyenne entre 2009 et 2014 en Indre-et-Loire et dans le Loiret).

La population diminue en dehors des aires d'attraction des grandes villes

Plus d'un habitant sur cinq réside dans l'une des deux métropoles régionales. Entre 2014 et 2020, la population s'accroît de 0,6 % en moyenne par an dans la métropole orléanaise et de 0,3 % dans la métropole tourangelle.

Les aires d'attraction (définition) de Tours et d'Orléans, conservent une bonne dynamique démographique. Du fait d'un solde migratoire négatif, les populations des communes centres augmentent moins vite que celle de l'ensemble de l'aire d'attraction. Les autres communes des pôles et les couronnes disposent quant à elles de soldes naturels et migratoires en moyenne positifs.

Dans les aires d'attraction des villes de 50 000 à 200 000 habitants, c'est-à-dire celles de Bourges, Chartres, Blois, Châteauroux et Montargis, la population diminue globalement de 0,1 % en moyenne par an entre 2014 et 2020. La baisse se concentre principalement dans les pôles, qui connaissent un important déficit migratoire (- 0,4 %), tandis que le nombre d'habitants reste stable dans les couronnes.

► Définitions

Le **solde naturel** est la différence entre le nombre de naissances et le nombre de décès enregistrés au cours d'une période. L'accroissement ou l'excédent naturel signifie que le nombre de naissances est supérieur à celui des décès.

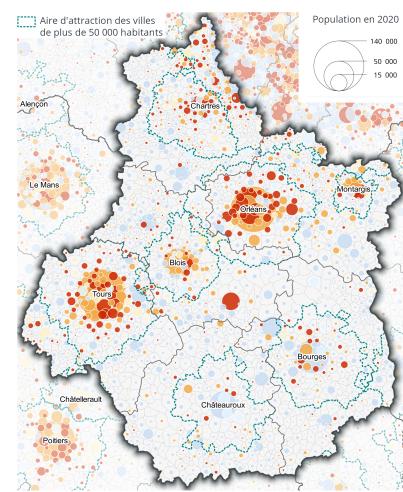
Le **solde apparent des entrées sorties** approche la différence entre le nombre de personnes entrées sur un territoire donné et le nombre de personnes qui en sont sorties, au cours de la période considérée. Il est obtenu par différence entre la variation totale de la population au cours de la période considérée et le solde naturel.

L'**aire d'attraction d'une ville** définit l'étendue de son influence sur les communes environnantes. Une aire est un ensemble de communes constitué d'un pôle de population et d'emploi, et d'une couronne qui regroupe les communes dont au moins 15 % des actifs travaillent dans le pôle. La commune la plus peuplée du pôle est appelée commune centre.

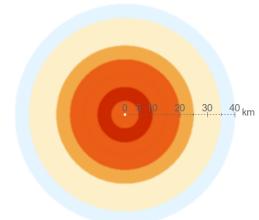
► 3. Variation annuelle moyenne de la population entre 2014 et 2020

en %

a. Par communes



b. Selon la distance à la commune centre d'une grande aire d'attraction des villes



Champ : communes du Centre-Val de Loire appartenant à une aire d'attraction des villes de plus de 50 000 habitants

Source : Insee, RP 2014 et 2020, distancier Metric-OSRM, © les contributeurs d'OpenStreetMap et du projet OSRM

La population diminue de - 0,6 % par an dans les aires d'attraction des villes de moins de 50 000 habitants, ainsi que dans les communes situées hors d'attraction de ces zones. La diminution est la plus forte dans les communes des pôles (- 0,8 %), principalement du fait du solde naturel négatif (- 0,6 %). Les couronnes voient également leur population diminuer (- 0,5 %).

Les communes du nord-est de la région qui font partie de l'aire d'attraction de Paris voient leur population progresser légèrement (+ 0,1 %), du fait d'un excédent naturel supérieur au déficit migratoire.

Plus généralement, les zones situées à proximité de la commune la plus peuplée du pôle se densifient. En effet, ce sont les communes situées entre 5 et 10 km de la commune centre qui connaissent la plus forte croissance (+ 0,7 %) ► figure 3. À l'inverse, la croissance démographique ralentit, puis devient négative à mesure que l'on s'éloigne de celle-ci. ●

Thibault Tillard, Florine Verdu (Insee)

► Sources

Cette étude porte sur les populations communales, dites « populations municipales légales », issues des recensements de la population réalisés par l'Insee, en partenariat avec les communes, en dates de référence aux 1^{er} janvier 2020, 2014 et 2009.

Les données de population au 1^{er} janvier 2020 dans les limites territoriales des communes existant au 1^{er} janvier 2022 sont officielles dès leur authentication par décret. Ces populations entrent en vigueur au 1^{er} janvier 2023.

► Pour en savoir plus

- Brutel C., « [La croissance démographique s'atténue dans presque toutes les régions entre 2014 et 2020](#) », Insee Focus n° 282, décembre 2022
- Tillard T., Verdu F., « [Moins d'habitants en Centre-Val de Loire à l'horizon 2070](#) », Insee Flash Centre-Val de Loire n° 58, novembre 2022
- Diel O., Fiévé M.-C., « [En 2021, le rebond des naissances ne compense pas la hausse des décès en Centre-Val de Loire](#) », Insee Analyses Centre-Val de Loire n° 86, juillet 2022

